



CHATEAU SUR EPTE
Les Bordeaux de St Clair

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 24 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Martial RAGEL, Maire.

Etaient présents :

Mme Corinne COULIBALY, M. Ruddy MIATTI, adjoints

Mmes Laurence THIERRY, Sylviane FIDOL, Camille ROCHERY, Stéphanie ARAUJO, Sandrine GRAGNIC conseillères.

Mrs Sébastien TOUZARD, Laurent COURBIS, Vitor DA SILVA RODRIGUES, Alain CORDIER conseillers.

Était absent :

M. Anthony GOIFFON (donne pouvoir à M. Martial RAGEL), Mme Amandine JACQUOT (donne pouvoir à Mme Laurence THIERRY), Mme Nathalie CAILLAUD

Sylviane FIDOL a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

Nous passons à l'ordre du jour :

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à Mme Nadine HOUSSAYE, secrétaire de mairie, d'expliquer le fonctionnement d'un budget communal aux nouveaux membres du Conseil Municipal.

Budget commune : Affectation des résultats

Suite à l'approbation du Compte financier unique (CFU) voté par l'ancien conseil municipal en date du 4 mars 2026, Il ressort :

Un excédent de **148 190.39 €** en fonctionnement

Un déficit de **37 053.94 €** en investissement

Soit un excédent réel de **111 136.45 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE D'AFECTER :

Au compte 001 : **37 053.94 €** pour financer l'investissement

Au compte 1068 : **37 053.39 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **111 136.45 €** pour financer le fonctionnement

- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 14 voix

Budget eau : Affectation des résultats

Suite à l'approbation du Compte financier unique (CFU) voté par l'ancien conseil municipal en date du 4 mars 2026, Il ressort :

Un excédent de **58 880.05 €** en fonctionnement

Un excédent de **19 265.79 €** en investissement

Soit un excédent réel de **78 145.84 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE D'AFECTER :

Au compte 001 : **19 265.79 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **58 880.05 €** pour financer le fonctionnement

- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 14 voix

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Nadine HOUSSAYE pour la présentation des budgets de la commune et de l'eau.

Budget commune : Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	724 434.12 €
- Investissement	223 936,97 €

Pour : 14 voix

Le budget de la commune est consultable en mairie dans son intégralité sur simple demande.

Budget eau : Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2026, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	146 375.00 €
- Investissement	24 240,79 €

Pour : 14 voix

Le budget de l'eau est consultable en mairie dans son intégralité sur simple demande.

Vote des taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taxes locales sans augmentation par rapport à 2025 comme suit :

Taxes	Taux votés %	Bases d'imposition Prévisionnelles 2026	Produits correspondants
foncière (bâti) FB	47.01	397 200 €	186 724 €
foncière (non bâti) FNB	44.09	22 600 €	9 964 €
Taxe d'habitation (TH)	13.73	17 700 €	2 430 €
		Produit fiscal attendu	199 118 €

Pour : 14 voix

Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations suivantes :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Association Anciens Combattants Guerre St Clair sur Epte	300,00 €
Ecole des Jeunes sapeurs-pompiers Vexin sur Epte	100,00 €
Compagnie du silence (théâtre)	200,00 €
Association Pas d'Chichi (théâtre)	200,00 €
Association " Château en Fête "	1 000,00 €
Association Héritage Historique	500,00 €
AS Vesly (Foot)	150,00 €
Association Ecoute - Solidarité - Partage	200,00 €
Maëlle LHUILLIER (Danse)	650,00 €
Diplômés	500,00 €
Total	3 800,00 €

Pour : 14 voix

Divers

- Démission de Thierry Duval : fin de préavis 20 mai mais il lui reste 5 jours de congés à prendre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement de Jean-Marie Doulet à compter du 18 mai.
- Aline Delecueillerie ne souhaite pas renouveler son contrat qui se termine le 30 juin. Elle souhaite faire une reconversion professionnelle. Nous avons recruté Mme Laurence Boucart pour la remplacer. Laurence arrivera mi-juin pour permettre à Aline de la former.
- Monsieur le Maire et M. Miatti ont reçu en mairie Mme Abert et Mme Gibeaux de la société Siloge afin de faire un point sur l'avancée du projet. Une modification du projet initial a été évoquée. Les maisons pour les « seniors » seraient remplacées par des maisons individuelles en accession à la propriété pour les personnes à revenu modéré (par exemple des jeunes couples débutant dans la vie).
- City stade : Monsieur le Maire, ses adjoints et Laurence Thierry ont reçu en mairie le commercial de la société Casal Sport. Il a été notifié la modification de l'implantation du city stade au fond du parc de la mairie au lieu du terrain de tennis. De nouveaux devis ont été demandés et vont être étudiés avec la commission travaux. La piste extérieure au city stade prévue initialement a été supprimée, d'autres lieux existants étant à la disposition des personnes désirant courir. Ceci permet de diminuer le prix du city stade afin de financer une partie de la dalle nécessaire à son implantation.
- Monsieur le Maire a reçu en Mairie M. Alexandre Rassaërt, Président du Département afin de soulever le problème de la subvention accordée pour le city stade qui arrivait à échéance. M. Rassaërt a accepté de prolonger celle-ci afin de permettre à la nouvelle équipe municipale de finaliser le projet. Monsieur le Maire l'en remercie sincèrement.
- Dans l'affaire qui oppose la commune à un administré pour un problème de fuite d'eau, son avocat a demandé un report d'audience afin de pouvoir répliquer aux conclusions de notre avocat.
- Monsieur le Maire et Anthony Goiffon ont rencontré David Neveu, le professeur de sport, afin d'évoquer la mise en place d'animations sportives dans le village. Deux stages d'été sont proposés du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août pour les enfants de 7 à 14 ans. Le lancement des inscriptions est annonciateur d'une réussite totale.

- Corinne Coulibaly est allée au conseil d'école le 7 avril. Madame Loiseau, maitresse de maternelle a demandé l'année dernière un abri de jardin pour stocker les draisiennes et trottinettes. Cela n'ayant pas été réalisé, elle réitère sa demande qui est acceptée. Les employés communaux l'installeront pendant les vacances d'été. Pour faciliter la circulation à la sortie de l'école, les enseignantes demandent aux enfants à vélo de mettre pied à terre afin de ne pas gêner les parents avec poussette. La kermesse de l'école aura lieu le 20 juin à partir de 13 h.
- Monsieur le Maire remercie M. Vitor Da Silva Rodrigues pour la confection d'une estrade démontable qu'il est en train de réaliser afin de permettre à l'école de faire le spectacle de kermesse dans la cour.
- Rue de la Libération, certaines habitations ne disposent pas d'un accès direct au jardin depuis la rue, obligeant les occupants à traverser leur maison avec les containers poubelles. Afin d'y remédier, le garage situé à côté de l'école sera vidé et aménagé en local poubelles collectif.
- Le contrat qui lie la commune à la Sagère pour les repas de cantine arrivent à sa fin. Un appel d'offre a donc été lancé. Les réponses sont attendues pour le 27 mai avec une mise en place du fournisseur retenu à la rentrée de septembre.
- Le broyeur de végétaux a été réservé auprès du Sygom pour le 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre. M. Alain Cordier trouve que cette date est trop tôt mais Monsieur le Maire indique que les conditions de travail des employés communaux n'est pas idéale en novembre. Un devis a aussi été demandé pour le passage des encombrants en septembre.
- Monsieur le Maire remercie une administrée de la résidence de l'Epte pour le don important de fleurs pour embellir la commune.
- Pour des raisons professionnelles, M. Zouaoui, qui assurait bénévolement une navette pour Gisors une fois par mois, souhaite arrêter. Mario Taxi, taxi ayant un emplacement sur Château sur Epte, a accepté de prendre la relève. Nous les remercions tous les deux pour leur dévouement.
- Remerciement à la mairie de St Clair sur Epte pour avoir tondu gracieusement la cour de la mairie alors que notre tracteur tondeuse est tombé en panne.
- Suite aux élections communautaires, Alexandre Rassaërt a été réélu Président de la Communauté de Communes du Vexin Normand. Nous le félicitons chaleureusement.

Naissances :

Romy DELAGRAINGE le 16 janvier

Melati NIGAUT GALLY le 20 mars

Prochain conseil municipal : vendredi 22 mai à 20h30

La séance est levée à 0h45